

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2021



N° 2/2021

Le 29 janvier deux mil vingt et un à 17 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 22 janvier 2021.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mme Bourgoïn, MM. Dubouil, Bourgeteau, Rauzier, Adjoints ; Mmes Dollez, Trézel, MM. Moonen, Aubry, Foviaux, Choquet, Mme Flagothier, M. Berthelot, Mme Konan, MM. Rousseau, Lenoble, Mmes Barre, Vigne, M. Matron formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Bonnet par M. Bourgeteau, Mme Brunet par M. Dubouil, M. Convers par M. Dubouil, Mme Desmedt par M. Desmedt et Mme Delormel par M. Desmedt.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Fernandes Delamarre et Coulon ; MM. Hamot et Kwak.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 23
Votes Pour : 23
Votes Contre : 0
Abstentions : 0
Blanc : 1

OBJET : Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à démission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-2, L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15,

Vu la délibération du 23 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu la lettre de démission de la charge d'adjoint au maire de Monsieur Dominique RAUZIER, 7^{ème} adjoint, en date du 10 décembre 2020 adressée à Madame la Préfète, dont copie transmise à Monsieur le Maire et acceptée par le représentant de l'Etat le 21 décembre 2020,

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20210129-2-2021-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021

Monsieur le Maire :

- propose au conseil municipal de procéder au remplacement de Monsieur Dominique RAUZIER par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire,
- demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer.

ARTICLE 1^{er} : Selon l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide que le nouvel adjoint occupera le dernier rang.

ARTICLE 2 : Procède à la désignation du 8^{ème} adjoint au maire à la majorité absolue.

Monsieur le Maire demande qui se porte candidat. Monsieur Christophe CHOQUET se porte candidat.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 24
- Suffrages exprimés : 23
- Votes blancs : 1
- Majorité absolue : 12

Le tableau des adjoints au Maire est donc modifié comme suit :

1 ^{er} adjoint	Bernard DUBOUIL
2 ^{ème} adjoint	Catherine BONNET
3 ^{ème} adjoint	Pascal BOURGETEAU
4 ^{ème} adjoint	Laurette BRUNET
5 ^{ème} adjoint	Patrick CONVERS
6 ^{ème} adjoint	Martine BOURGOIN
7 ^{ème} adjoint	Yveline DESMEDT
8 ^{ème} adjoint	Christophe CHOQUET

Ainsi délibéré, pour copie conforme.



Frans DESMEDT
 Vice-Président du Conseil Départemental
 Maire de St Just-en-Chaussée